

Détournement de fonds publics : les élu-es écologistes saisissent la justice sur l'usage des moyens de la Région par Laurent Wauquiez

Estimant que Laurent Wauquiez continue d'utiliser les moyens et la visibilité de la Région comme s'il en était encore le président, les élu-es écologistes ont décidé de saisir le procureur de la République. Ils demandent que toute la lumière soit faite sur l'usage de l'argent public régional au service d'une fonction qui dépasse largement celle d'un simple conseiller régional.

Depuis près de deux ans, alors que Laurent Wauquiez, désormais député, est soumis à la loi de non-cumul des mandats, il utilise sa fonction de « conseiller spécial » pour occuper l'espace politique régional comme s'il était toujours président de Région. Déplacements, annonces et opérations de communication se succèdent, souvent sur des sujets emblématiques de son positionnement politique ou directement liés à son territoire et notamment à sa circonscription.

Récemment, l'annonce d'un soutien régional de 1,5 million d'euros à Clermont-Ferrand pour l'achat de caméras de surveillance, avant tout vote de l'assemblée régionale, constitue un exemple flagrant de cette dérive. Sans compter les courriers signés par lui seul émanant du cabinet du président de Région. En continuant d'incarner l'action régionale sur des sujets fortement médiatisés ou directement liés à son territoire et en engageant les moyens de la Région, l'ancien président entretient une confusion des rôles qui interroge sur l'usage des deniers publics et leurs finalités.

Ces interrogations sont d'autant plus fortes que la Région refuse de faire preuve de transparence sur les moyens mobilisés dans le cadre de cette fonction de « conseiller spécial ». Les élu-es écologistes ont donc demandé à la Région la communication des notes de frais de Laurent Wauquiez pour sa fonction de "conseiller spécial". Sans surprise, en restant sourde à cette demande, la Région refuse de se soumettre aux exigences légales inhérentes à la démocratie et contraint ainsi les conseiller-es écologistes à agir d'abord en saisissant la Commission d'accès aux documents administratifs et le Procureur de la République par un signalement article 40 du code de procédure pénale.

« Lorsqu'une institution refuse de répondre aux interrogations légitimes qui lui sont adressées, il est de notre responsabilité de passer à l'étape suivante et de remettre ce dossier entre les mains du procureur. », a ajouté Pierre Janot, conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce signalement s'inscrit pleinement dans la continuité du travail de contrôle de l'action publique déjà engagé par les conseiller-es régionaux écologistes depuis près de dix ans. Des actions qui s'inscrivent en complémentarité des initiatives émanant de la société civile.

Pour Myriam Laidouni, conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes : *« Les moyens de la Région doivent servir l'intérêt général, pas à entretenir une confusion entre communication institutionnelle et stratégie politique personnelle. Dans un État de droit, nul ne peut s'affranchir des règles qui garantissent la transparence et le bon usage de l'argent public, pas même un pseudo "conseiller spécial" ! »*